

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents :

M. PERRION – M. HOUDAYER – Mme CORDIER – M. CORRÉ – Mme FEUILLÂTRE – Mme PRONO – M. ROBIN – Mme ROZÉ – M. COURANT – Mme NIEL – M. LERAY – M. BLAISE – M. FAGARD – M. BESNARD – M. MACÉ – Mme GRIMAUULT – Mme BÉRITAULT – Mme CORRÉ – Mme SIDDI – Mme GOUJON – M. KERLOC'H – M. GRILLET – M. POTARD.

Absents excusés :

M. GROIZEAU (*pouvoir à Mme FEUILLÂTRE*) – M. HÉAS (*pouvoir à M. HOUDAYER*) – Mme CAIVEAU (*pouvoir à M. PERRION*) – Mme MENET (*pouvoir à Mme CORDIER*).

Secrétaire de séance : Mme SIDDI.

Convocation du 04 mai 2017

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 16 MARS 2017

Michaël POTARD souhaite apporter une correction concernant le vote des subventions 2017.

En effet, il n'a pas participé au vote des subventions « sports » et « culture », non pas parce qu'il fait partie du bureau de deux associations, mais parce qu'il fait partie du bureau d'une association et son épouse d'une autre.

Monsieur le Maire précise que l'engagement des conjoints n'est pas une cause d'empêchement pour le vote des élus.

Cette précision étant apportée, le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

▪ COMPA

- Lors du dernier conseil communautaire, une information a été donnée aux élus sur les fonds Leader, dont l'enveloppe pour le pays d'Ancenis s'élève à 1,116 millions d'euros.
- Assainissement : la COMPA va se porter acquéreur de l'emprise foncière nécessaire à l'extension de la station d'épuration et de ses équipements annexes, ainsi qu'au relogement partiel des Jardins d'Avenir, de l'autre côté de la route départementale.
- Concernant le plan d'épandage, la commune va solliciter le retrait des parcelles communales dont les exploitants souhaitent passer en culture biologique.
- Travaux d'assainissement programmés en 2017 chemin du Bignon et rue des Palmiers, et en 2018 secteur du Chausson Doré et démarrage des travaux d'extension de la station d'épuration. Il conviendra par ailleurs de s'interroger sur la possibilité de modification du réseau existant derrière la Mairie, qui pourrait être dévié si la commune se porte acquéreur de la propriété RIGAUD, située rue du Souvenir.
- Aménagement du territoire : la commission travaille actuellement sur la reprise de toutes les zones d'activités communales par la COMPA.

▪ SIVUMARLI

- Des travaux importants s'avèrent toujours nécessaires pour la mise aux normes des locaux de la Maison de Retraite ; les procédures d'engagement de ces travaux par le SIVU sont relativement longues et compliquées. L'association gestionnaire de la Maison de Retraite devrait donc engager directement les travaux les plus urgents. Olivier BLAISE précise par ailleurs que les travaux concernant l'appel malade sont terminés.

▪ SIVOM

- Réunion de la commission petite enfance, qui procède actuellement à une étude relative aux structures d'accueil et la recherche de moyens de garde en collectivité plutôt que chez des assistantes maternelles. Olivier GRILLET considère que les MAM permettent de professionnaliser les assistantes maternelles et de pérenniser leur emploi. Anne-Marie CORDIER souligne néanmoins que les projets de MAM privés sont souvent confrontés à des problèmes de locaux ou de prise en charge de loyers et se tournent alors vers les collectivités locales. Elle ajoute que les MAM ne créent pas de places supplémentaires sur le territoire puisqu'il s'agit de regroupements d'assistantes maternelles déjà agréées.

D É C I S I O N S M U N I C I P A L E S

COMPA – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DU PAYS D'ANCENIS (P.P.G.) – ADHÉSION À L'OUTIL IMOHWEB

N° de l'acte : 170511D001 – Classification : 8.5 – Domaine de compétence par thème – Politique de la ville, habitat, logement

Dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPG), il a été convenu que la commune de LIGNÉ soit référencée en tant que point d'accueil de secteur pour les demandeurs de logements sociaux.

Elle doit donc utiliser l'outil départemental de gestion Imhoweb, application informatique permettant l'accès au fichier commun de la demande locative sociale.

Cet outil permet de consulter les demandes de logement social en cours sur le territoire afin d'informer les demandeurs, de consulter les statistiques locales et départementales mais également de modifier ou mettre à jour les demandes.

Il est rappelé que la COMPA a signé une convention avec le Créha Ouest, gestionnaire du fichier commun de la demande, qui autorise l'accès au fichier commun aux communes du Pays d'Ancenis.

L'outil Imhoweb serait mis à disposition de la commune sans frais d'adhésion ; les frais de formation seraient pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à l'outil Imhoweb (*accès de type « saisie »*).
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte déontologique inter-régionale et son volet départemental, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

FINANCES – COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE – ANNÉE 2016

N° de l'acte : 170511D002 – Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Le coût de revient de l'école publique doit être établi chaque année pour le calcul de la subvention de fonctionnement de l'école privée, d'une part, et la facturation aux communes de résidence de certains élèves de l'école Jules Verne, non domiciliés à LIGNÉ, d'autre part.

Pour l'année 2016, le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 307 813,90 € contre 300 187,49 € en 2015 (*soit une augmentation d'environ 2,5%*) et se détaille comme suit :

- classes élémentaires : 428,10 € par élève (*366,07 € en 2015*)
- classes maternelles : 1 307,64 € par élève (*1 235,22 € en 2015*)

L'augmentation du coût par élève s'explique principalement par la baisse des effectifs en 2016 (*398 élèves*) par rapport à 2015 (*429 élèves*).

Olivier GRILLET s'étonne que les bilans de fonctionnement des établissements scolaires ne soient pas communiqués aux élus, alors qu'ils l'étaient précédemment.

Philippe ROBIN précise que des modifications ont dû être apportées au bilan présenté par l'OGEC dont certaines dépenses n'étaient pas éligibles à la subvention.

Monsieur le Maire ajoute que le bilan détaillé des frais de fonctionnement de l'école Jules Verne sera communiqué aux élus avec le compte-rendu de la présente séance du conseil municipal.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le versement des sommes dues par les communes de résidence des élèves non lignéens, au titre de la réciprocité des charges de fonctionnement des écoles publiques, sur la base de ces montants.

FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS SCOLAIRES – ANNÉE 2017

N° de l'acte : 170511D003 – Classification : 7.5 – Finances locales – Subventions

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions et participations scolaires suivantes pour l'année 2017 :

Subventions LIGNÉ :

▪ Enseignement public (<i>Jules Verne</i>)	6 717,95 €
→ Sorties scolaires (<i>411 élèves de Ligné</i>)	1 417,95 €
→ Amicale laïque (<i>arbre de Noël ou équivalent – versement sur présentation de justificatifs</i>)	600,00 €
→ Projets pédagogiques	1 700,00 €
→ Classes de découverte	3 000,00 €
▪ Enseignement privé (<i>Notre Dame</i>)	196 540,61 €
→ OGEC (<i>contrat d'association - 301 élèves de Ligné</i>)	194 902,16 €
→ APEL (<i>301 élèves de Ligné</i>)	1 038,45 €
→ APEL (<i>arbre de Noël ou équivalent – versement sur présentation de justificatifs</i>)	600,00 €
TOTAL	203 258,56 €

Subventions et participations extérieures :

▪ Ecole publique de Nort-sur-Erdre (<i>1 enfant de Ligné en CLIS</i>)	265,08 €
▪ OGEC - école privée de Saint Mars du Désert (<i>contrat d'association</i>)	6 291,24 €
TOTAL.....	6 556,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise le Maire à procéder au versement de ces différentes subventions.

FINANCES – TARIFS SERVICES PÉRISCOLAIRES – ANNÉE 2017-2018

N° de l'acte : 170511D004 – Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Il est proposé au conseil municipal de maintenir, pour l'année scolaire 2017-2018, les tarifs actuellement en vigueur pour la restauration scolaire, compte tenu des modifications apportées en 2016, et pour les temps d'animations périscolaires.

Michaël POTARD demande si le prix de revient du repas est connu.

Philippe ROBIN précise que ce prix de revient est actuellement de 3,95 €. Il ajoute que les bilans détaillés concernant la restauration scolaire et les TAP seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° de l'acte : 170511D005 – Classification : 7.5 – Finances locales – Subventions

Compte tenu des crédits inscrits au budget primitif, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2017, une subvention de 8 000 €.

FINANCES – TARIFS SAISON CULTURELLE 2017-2018

N° de l'acte : 170511D006 – Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Pour la saison culturelle 2017-2018, il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs appliqués la saison précédente, à l'exception du tarif « goûter maison retraite » qui est supprimé, cette animation étant prise en charge par le CCAS, et de la création d'un tarif « scolaire » spécifique pour un spectacle co-organisé par le Grand T et la COMPA.

Opération « spectateur solidaire » - Saison culturelle 2017/2018 – Le Préambule

La culture étant un facteur d'insertion et d'épanouissement personnel, la commune de LIGNÉ pourrait s'engager dans la mise en place d'une action solidaire en faveur des publics défavorisés, comme le pratiquent déjà d'autres collectivités.

Ainsi, la pratique la plus répandue au sein des théâtres est de proposer aux abonnés ou aux spectateurs de faire un don qui finance des billets de spectacles remis aux bénéficiaires des relais sociaux (*CCAS, associations d'insertion*).

Le Grand T, à NANTES, et le Théâtre Quartier Libre, à ANCENIS, fonctionnent déjà comme cela.

Le Préambule peut mettre en place cette opération en donnant la possibilité aux abonnés (*exclusivement*) de faire un don de 5 € au moment de l'achat de leur abonnement (*sur la saison 2016/2017, un abonnement moyen de 3 spectacles s'élevait à 28,50 € pour une personne et à 57 € pour deux personnes*).

Ces dons seront transformés en places de spectacles (*d'une valeur chacune de 5€ - tarif solidaire actuel*) qui seront redistribuées aux relais sociaux à l'attention des bénéficiaires. Les dons sont ainsi perçus de juin à octobre et les places sont distribuées tout au long de la saison, à partir du mois de septembre.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de tarif « solidaire ».

Michaël POTARD suggère que les membres du conseil municipal s'engagent à faire l'acquisition d'un billet solidaire. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit s'engager sur les tarifs de vente des billets, mais que la participation au dispositif « tarif solidaire » doit être laissée à la libre appréciation de chacun.

La grille des tarifs pour la prochaine saison serait donc la suivante :

Le Préambule - Tarifs saison 2017/2018	
Tarif plein	14,00 €
Tarif abonné	9,50 €
Tarif réduit 1 <i>Moins de 25 ans, étudiant, groupe</i>	8,50 €
Tarif réduit 2 <i>Jeune (moins de 16 ans), demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, billet solidaire</i>	5,00 €
Tarif scolaire 1 <i>Elémentaire, Collège</i>	5,00 €
Tarif scolaire 2 – spectacle co-organisé par le Grand T et la COMPA <i>Elémentaire, collège</i>	6,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs évoqués ci-dessus.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

N° de l'acte : 170511D007 – Classification : 4.1 – Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier comme suit le tableau des emplois communaux :

SERVICE	POSTE SUPPRIME	POSTE CREE	DATE D'EFFET	MOTIF
Administratif	/	Adjoint administratif à temps non complet (17 h 30 mn)	01/06/2017	Renfort comptabilité et ressources humaines
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C) à temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C) à temps complet	01/06/2017	Avancement de grade
Technique	Adjoint technique (catégorie C) à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C) à temps complet	01/06/2017	Avancement de grade

Départ d'Olivier BLAISE à 20 heures 20.

AFFAIRE FONCIÈRE – CESSION D'UN DÉLAISSÉ À LA PILAVINIÈRE

N° de l'acte : 170511D008 – Classification : 3.2 – Domaine et patrimoine – Aliénations

Monsieur KERMORVANT et Madame REBOURS, domiciliés Impasse Lepic à la Pilavinière, ont sollicité la possibilité de se porter acquéreurs d'une bande de terrain d'environ 50 m², située sur le domaine public, entre la voie communale et leur propriété.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le déclassement de cette emprise du domaine public communal, afin de pouvoir le céder aux demandeurs, et de fixer les modalités de cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- › autorise le déclassement d'une emprise d'environ 50 m² du domaine public communal.
- › émet un avis favorable à la cession de cette emprise au profit de Monsieur KERMORVANT et Madame REBOURS.
- › fixe le prix de vente à 10 € le mètre carré.
- › dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.
- › autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DÉCISIONS DU MAIRE *(dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal)*

- L'application informatique retenue pour permettre l'inscription en ligne des familles aux services périscolaires (*restaurant scolaire et TAP*) est celle de la société BERGER LEVRAULT, pour un coût global de 9 162 € TTC.
- Remplacement de la ZX affectée aux services administratifs par un véhicule électrique. La proposition retenue est la location, sur 5 ans et forfait de 50 000 kms, d'un véhicule PEUGEOT proposé par le Garage NAULLEAU, pour un coût mensuel de 182,17 €, entretien compris.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission « famille éducation » du 21 mars 2017 :** *(Sonia FEUILLÂTRE)*
 - ▷ Organisation d'une journée de sensibilisation des élus et services à la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective. Cette journée d'information, organisée par l'Association des Maires de Loire-Atlantique et le CNFPT, aura lieu au restaurant scolaire le 21 juin.
- **Commission « infrastructures » du 28 mars 2017 :** *(Bernard CORRÉ)*
 - ▷ Site de l'ancienne M.F.R. : Monsieur le Maire indique que des discussions ont été engagées avec un aménageur pour étudier la faisabilité d'un projet urbain sur ce site. Des propositions seront présentées au conseil municipal en septembre. Monsieur le Maire ajoute que le prix du foncier devra prendre en compte l'ensemble des coûts relatifs à ce site (*démolition du bâtiment, remboursement emprunt garanti, aménagement en bordure de la R.D. 9*).
 - ▷ Giratoire sur la R.D. 9 : une étude paysagère sera réalisée en 2017 pour la réalisation concrète des aménagements en 2018.
Retour d'Olivier BLAISE à 20 heures 45.
- **Commission « communication environnement » du 05 avril 2017 :** *(Anne-Marie CORDIER)*
 - ▷ Info sur les différents échanges relatifs au développement des circuits courts dans la restauration scolaire, en concertation avec les responsables et prestataires chargés des restaurants scolaires, ainsi que la Chambre d'Agriculture. Il est précisé que cette démarche a pour objectif de favoriser la mise en place de circuits locaux (*circuits courts*), mais pas obligatoirement de production bio. Monsieur le Maire ajoute que la Chambre d'Agriculture représente l'ensemble des productions existantes dans le cadre de cette concertation.
- **Commission « développement économique, administration et moyens » du 18 avril 2017 :** *(Benoît HOUDAYER)*
 - ▷ Concernant le remplacement du tracteur, une consultation de prestataires a été effectuée et une analyse des offres est en cours.
 - ▷ Communication sur les entreprises locales : la communication dans le Ligné Info ne concernera que les entreprises disposant d'un numéro SIRET et d'une inscription au registre du commerce ou des métiers (RCS). Concernant le recensement de toutes les autres activités, il convient de redéfinir plus clairement celles qui pourront figurer dans l'annuaire des professionnels, sur le site de la commune.
 - ▷ Terrain des gens du voyage : une concertation avec la COMPA sera nécessaire pour connaître les modalités de reprise de la gestion du terrain existant, ainsi que de l'engagement du projet d'un nouveau terrain.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Finances** *(Monsieur le Maire – Philippe ROBIN)*
 - Lors du vote du budget primitif, le conseil municipal ne disposait pas de toutes les informations, notamment concernant les bases fiscales et les dotations de l'Etat. De ce fait, seuls les investissements les plus prioritaires ont été inscrits au budget primitif. Le montant des dotations de l'Etat pour 2017, ainsi que le niveau des bases fiscales étant aujourd'hui connus, une décision modificative budgétaire sera proposée au conseil municipal début juillet et devrait permettre de reprendre certaines des propositions non retenues en début d'année.
- **Sport culture patrimoine** *(Valérie PRONO)*
 - Chapelle Saint-Mathurin : la deuxième exposition programmée dans ce lieu est actuellement proposée au public. Il est rappelé que l'accès à ces expositions est gratuit.
 - 19 mai : accueil d'une étape de la Diagonale du Souffle (*manifestation destinée à récolter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose*).
 - Week-end de l'Ascension : tournoi de foot U9.
 - Vendredi 16 juin à 19 heures 30 au Préambule : présentation de la prochaine saison culturelle.

- **Communication** (*Anne-Marie CORDIER*)
 - Elaboration du calendrier des manifestations.
- **Sécurité routière** (*Olivier BLAISE*)
 - Suite à l'étude sécurité déplacement réalisée il y a 2 ans : mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h sur l'ensemble de la voie communale numéro 4 et inversion des priorités à l'intersection de l'allée des Bouclières et de l'avenue Jules Verne (*test*). Une information des usagers sera effectuée, notamment par le biais d'articles de presse.
- **ZAC multisites** (*Mr le Maire*)
 - Les fouilles archéologiques, en cours sur le secteur de la Perretterie, ont nécessité le décapage d'environ 5000 m3 de terre, stockés provisoirement sur le site de la Croix Douillard. Les résultats seront connus d'ici quelques semaines.
- **Famille éducation** (*Françoise NIEL*)
 - Réception des collégiens allemands de VECHTA en Mairie ce 11 mai.
- **Urbanisme** (*Nathalie ROZÉ*)
 - Le diagnostic préalable à la révision du PLU se poursuit. Une réunion spécifique du conseil municipal devrait avoir lieu en octobre pour la présentation du projet d'aménagement et de développement durable (*PADD*).
- **Fête du mouton** (*Michel COURANT*)
 - Organisation de la permanence des élus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections législatives**
 - Recensement de la disponibilité des élus pour tenir les bureaux de vote les 11 et 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.



M. PERRION, M. HOUDAYER, Mme CORDIER, M. CORRÉ, Mme FEUILLÂTRE,

Mme PRONO, M. ROBIN, Mme ROZÉ, M. COURANT, Mme NIEL,

M. LERAY, M. BLAISE, M. FAGARD, M. BESNARD, M. MACÉ,

Mme GRIMAUT, Mme BÉRITAUT, Mme CORRÉ, Mme SIDDI, Mme GOUJON,

M. KERLOC'H, M. GRILLET, M. POTARD,